

LA VOIX MONDIALE CANADIENNE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Siège social : 387 Broadway, Winnipeg, Man. R3C 0V5
Tél. : (204) 793-7080 Téléc. : (204) 452-1333 www.audeladefrontieres.ca

FONDS AU-DELÀ DES FRONTIÈRES POUR LES ENFANTS SEXUELLEMENT EXPLOITÉS ET TRAFIQUÉS À DES FINS COMMERCIALES : GUIDE OFFICIEL DES SUBVENTIONS

Au-delà des frontières est un organisme national, bilingue, composé de bénévoles, qui n'a qu'un seul objectif – arrêter l'exploitation sexuelle des enfants. C'est le représentant canadien d'ECPAT International (éradiquer la prostitution enfantine, la pornographie enfantine et le trafic d'enfants à des fins sexuelles), un réseau de 80 groupes répartis dans 75 pays.

Nous sensibilisons la population, nous plaidons pour obtenir de meilleures lois, supervisons des causes et promovons des stratégies de prévention et de protection pour les enfants exploités. Au-delà des frontières offre aussi de la formation et intervient au tribunal pour s'assurer que la voix des victimes sera entendue.

Au-delà des frontières révisé toutes les demandes de subvention selon leur valeur et les besoins, sans discrimination fondée sur les caractéristiques des groupes, réelles ou mal perçues, telles qu'identifiées par le Code des droits de la personne du Manitoba. Puisqu'Au-delà des frontières est une organisation canadienne, nous acceptons uniquement les demandes canadiennes.

Les subventions sont accordées pour appuyer des objectifs ou des projets précis dans l'un des domaines suivants, liés à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants :

Domaines privilégiés pour les projets/programmes :

- Traite des causes de l'exploitation sexuelle des enfants
- Appui des approches et des techniques novatrices pour accroître la sensibilisation à l'exploitation sexuelle des enfants
- Favorise de meilleures lois
- Appui des interventions juridiques dans des causes d'exploitation sexuelle des enfants
- Favorise la participation bénévole

Autres domaines possibles

- Appuyer les dépenses d'exploitation d'agences ou de programmes établis

Projets/programmes NON appuyés par Au-delà des frontières :

- Support direct à l'individu
- Campagne annuelle de collecte de fonds
- Fonds pour réduire les déficits
- Programmes ou projets déjà complétés avant la demande de subvention
- Partis politiques
- Activités exclusivement religieuses
- Organisations à l'extérieur du Canada
- Les subventions ne dépassent habituellement pas 20 000 \$

Comment faire la demande :

Lorsque c'est possible, les demandes doivent être faites conformément au Formulaire officiel de demande de subvention. Les demandes doivent être soumises par écrit au moins 30 jours ouvrables avant le début de l'évènement ou du programme. Nous pourrions communiquer avec vous pour des compléments d'information, si nécessaire.

Accusé de réception :

Si votre demande a été faite par écrit, vous recevrez une lettre vous avisant de notre décision. Normalement, nous répondrons à votre demande dans les 30 jours qui suivent la réception.

Si votre demande est acceptée, la signature d'une lettre d'entente sera requise pour compléter le processus d'acceptation et de paiement de la subvention. Cette lettre autorisera Au-delà des frontières à publier les détails des fonds octroyés. Les bénéficiaires de fonds devront aussi produire un rapport postérieur à la subvention.

Si votre demande est refusée, les raisons vous seront clairement communiquées. Veuillez noter que les demandes faites par téléphone ou par Internet peuvent être déclinées verbalement.

Personne-ressource :

Vu le grand nombre de demandes, veuillez soumettre toutes vos questions concernant les demandes de subventions par courriel à :

M^e Mark Hecht, administrateur du Fonds par Intérim
profhecht@csr-csec.info